

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 122 409	44,75	123,55	1 180 000	528 050	46.99	554 453
Taxe foncière non bâties (TFNB)	12 230	51,86	207,99	12 900	6 690	54.45	7 024
Taxe d'habitation (TH)	117 011	17,54	67,34	113 300	19 873	18.42	20 866
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					554 613		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		46.99		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	582 343	= 1.05000	54.45		
Taxe d'habitation (TH)	554 613		18.42		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			651	0	0	76 710	77 361

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 582 343	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 77 361	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 659 704
---	---	---	---	--

A MONTPELLIER

Le 12 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
LAURENT GUILLON

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture

Le 03/04/2024

Pour la Commune,
Anne DURAND, Maire



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Accusé de réception en préfecture
 Date de télétransmission : 10/04/2024
 Date de réception préfecture : 10/04/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES
Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste 443 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Locaux industriels 0 d. Logements sociaux : exo de longue durée 0 Taxe foncière non bâtie 208 Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Mayotte >>> Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire >>> b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations	Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi 112 538 Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) 817 c. Par la loi (autres) Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal b. Par la loi	a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes
	3. BASES DE TAXE D'HABITATION	5. RÉFORMES FISCALES
	a. Résidences secondaires et assimilées 113 300 b. Logements vacants soumis à la THLV >>> c. Bases dégreuvées hors locaux vacants 7 881 d. Bases dégreuvées locaux vacants e. Bases dégreuvées majo THS	a. TVA prév. (compensation TH) >>> b. TVA prév. (comp. CVAE) 0 c. Coefficient correcteur 1,145270 d. Taux FB commune 2020 23,30 e. Taux FB département 2020 21,45

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
	national 11	départemental 12	13	14	15	a. National	b. Communal
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	50,22	125,55	2,00000	123,55	>>>	>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	84,56	211,40	3,41000	207,99	>>>	>>>
Taxe d'habitation (TH)	24,45	31,21	78,03	10,69000	67,34	>>>	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...				6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>				a. Tx moy.75% départemental 13,54		28,76	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>				b. Taux maximum de la majo >>>			